

Saint Sulpice le Dunois

Semestriel d'informations municipales

Magazine n°62

JUILLET 2020



*Inauguration de la Médiathèque
La Forge 3ème lieu*



MAGAZINE n° 62 - JUILLET 2020 - SOMMAIRE

Vœux du 24 Janvier 2020 - Le mot du Maire	2 à 3
Les dossiers du Conseil Municipal - Recensement 2020	4 à 6
Fibre Optique - La Recherche en Eau	7
Compte Administratif 2019	8 à 9
Budget Prévisionnel 2020 - La Taxe d'Aménagement	10 à 11
Elections Municipales	12 à 14
Commissions Communales	15
Comité Consultatif Communal	16 à 17
Elections Sénatoriales et Communauté de Communes du Pays Dunois	18 à 19
Confinement COVID-19	20 à 22
Médiathèque La Forge	23
Messe de la Saint Jean	24 à 25
Le Devoir de Mémoire - Le Concours de Fleurissement Le Coin des Associations	26 à 27
L'ACCA	28 à 29
Du Côté des Ecoles	30 à 31
L'Auberge La Fontaine aux Loups - Etat Civil 2020 Infos diverses - Mots Croisés	32
La Mairie à votre service	

Vœux du Maire le 24 Janvier 2020





Le Mot du Maire

C'est avec un début d'année chaotique dû au COVID-19, que cette dernière a commencé.

Après les vœux de la Municipalité puis l'inauguration de la Médiathèque « La Forge » qui devait conclure le mandat de Monsieur DELAFONT, celui-ci s'est prolongé bien après les élections municipales, qui ont mobilisé moins de participants qu'habituellement, certainement dû aux contraintes et aux incertitudes face à l'épidémie que nous traversons.

L'élection municipale où une seule liste était présente au scrutin a été élue dès le 1er tour. J'en profite pour remercier tous mes anciens collègues conseillers pour leur participation active pendant ce dernier mandat et surtout Gérard pour l'obtention de nombreuses subventions malgré la complexité des démarches nécessaires, ce n'est pas notre secrétaire qui me contredira.

Voici une nouvelle équipe très attentive pour satisfaire les besoins des Sulpiciennes et Sulpiciens et maintenir notre collectivité attractive et moderne.

Bruno DARDAILLON



Avenants aux travaux de restructuration d'un bâtiment en Médiathèque et Maison des Associations

Le Conseil Municipal a approuvé le projet des avenants au marché du 27 juillet 2018 avec l'entreprise SARL Couleurs Déco pour 3 460.42 €, soit pour le lot 6 un total de 18 183.92 €.



Adoption du règlement intérieur de la Médiathèque 3^{ème} lieu La Forge

Pour un bon fonctionnement de la médiathèque 3^{ème} lieu La Forge, il est indispensable que des règles claires de l'organisation de la médiathèque soient établies et portées à la connaissance du public, d'une part, et de prendre en compte dans son contenu l'utilisation des ressources de la médiathèque, d'autre part. Le règlement intérieur proposé encadre notamment les conditions d'accès à la médiathèque, de consultation et de communication des ressources documentaires, d'inscription et de prêts des documents. Le Maire précise que le règlement intérieur sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage. Il sera également présenté lors de chaque inscription et à tout usager en faisant la demande.

Le Conseil Municipal décide de valider le règlement intérieur de la médiathèque 3^{ème} lieu La Forge.



Adoption de la charte internet au sein de la Médiathèque 3^{ème} lieu La Forge

La consultation d'internet au sein de la médiathèque a pour objet de compléter la documentation proposée aux usagers et de permettre à un public le plus large possible de découvrir et d'utiliser ces nouvelles technologies de recherche d'informations. La charte internet proposée encadre les conditions d'accès et d'utilisation, et définissant les responsabilités de l'utilisateur de la médiathèque. Le Maire précise que la charte internet sera portée à la connaissance du public par voie d'affichage. Elle sera également présentée à tout usager qui utilisera internet.

Le Conseil Municipal décide de valider la charte internet.



Waterbear pour la Médiathèque

Le logiciel Waterbear sera utilisé pour la gestion de la médiathèque. Cet outil est développé par une personne de la Bibliothèque Départementale de Loire-Atlantique qui le met à disposition, à titre gracieux, pour la médiathèque 3^{ème} lieu La Forge. Pour financer Waterbear, l'association des utilisateurs du logiciel MoCCAM finance la location des serveurs permettant d'héberger Waterbear (ainsi que moccam-en-ligne).

Afin de contribuer au fonctionnement de Waterbear et moccam-en-ligne, Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette association et le tarif de cette adhésion est laissé libre.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association des utilisateurs et fixe le tarif de cette adhésion à 30 € par an pour contribuer au fonctionnement.



Aide à la création d'emploi professionnel statutaire en bibliothèque

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le Département peut apporter une aide financière lors d'une création d'emploi professionnel statutaire en bibliothèque. Cette aide vise à favoriser la professionnalisation du réseau départemental, en cofinçant la création d'un poste statutaire qualifié (catégorie A, B ou C) affecté, soit à la gestion d'une bibliothèque, soit à l'animation d'un réseau de bibliothèques. Pour la gestion d'une bibliothèque, l'aide est égale à 20% de la dépense totale annuelle du poste statutaire créé par la collectivité. Elle est plafonnée à 30 000 € par poste et par an sur trois ans (dans la limite de l'équivalent de trois ETP sur 3 ans dans le Département). Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal de solliciter le Département en vue d'octroyer une aide financière pour la création d'emploi professionnel statutaire en bibliothèque à hauteur de 20% de la dépense totale annuelle du poste statutaire créé par la collectivité.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une aide financière auprès du Département à hauteur de 20%.



Révision des tarifs eau et assainissement 2020

Monsieur le Maire propose d'augmenter la tarification eau et assainissement pour 2020. Il rappelle les dispositions de l'arrêté du 6 août 2007 relatif au plafonnement de la part de la facture non proportionnelle au volume d'eau consommé, qui dans les communes rurales, doit être égal ou inférieur à 40% hors taxes pour une consommation de 120 m³ par logement desservi. Il rappelle par ailleurs qu'aux redevances communales s'ajoutent des taxes recouvrées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, automatiquement répercutées sur les factures aux abonnés.

Le Conseil Municipal décide d'une augmentation de 2.5 % et fixe comme suit les tarifs de redevance communales eau et assainissement à compter de la facturation 2020 :

Eau

Abonnement annuel : 66,35 €

Consommation tranche 0 à 100 m³ : 0,858 € le m³

Consommation tranche 101 à 500 m³ : 0,687 € le m³

Consommation tranche plus de 500 m³ : 0,401 € le m³

Assainissement

Redevance fixe annuelle 16,47 €

Consommation tranche de 0 à 100 m³ : 0,217 € le m³

Consommation tranche de 101 à 500 m³ : 0,149 € le m³

Consommation tranche de plus de 500 m³ : 0,080 € le m³

Ces tarifs sont en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 6 août 2007 relatif au plafonnement de la part de la facture non proportionnelle au volume d'eau consommé :

. montant de la part fixe eau = 66,35 € ; montant consommation pour 120 m³ d'eau = 99,54 €

- part de l'abonnement eau : 40 %

. montant de la partie fixe assainissement = 16,07 € ; montant consommation pour 120 m³ = 24,68 €

- part de l'abonnement assainissement: 40 %

et compte tenu du seuil minimum de recouvrement à la Trésorerie, toute facture de consommation sera établie avec un minimum forfaitaire de 5 €.



Achat de la parcelle cadastrée section BH n° 154

Vu la délibération n° 190411.08 portant négociation tarifaire avec la famille Tourteau pour l'achat éventuel de la parcelle cadastrée section BH n° 154, vu la délibération n° 190614.07 portant sur la proposition faite à la famille Tourteau à hauteur de 1 000 € sur la dite parcelle pour une superficie de 2 699 m² et considérant que cette parcelle pourrait être utilisée notamment comme lieu d'implantation pour aménager un traitement des eaux pluviales et usées du village de Chabannes se déversant déjà sur cette parcelle.

Le Conseil Municipal décide d'approuver cette acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.



Signature du bail avec Orange pour l'installation des équipements techniques sur le château d'eau du Bourg

Vu la délibération n° 191014.07 portant sur l'accord de principe pour toutes démarches et études relatives à la faisabilité d'implantation de station radioélectrique, Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de son activité d'opérateur de communications électroniques, la société Orange propose, pour l'exploitation de ses réseaux, l'implantation d'équipements techniques au lieu-dit La Couture des Bâtières (parcelle cadastrée section AK n° 117) et plus particulièrement l'implantation d'une antenne-relais de radiotéléphonie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de bail précisant les conditions techniques et financières permettant à la société Orange d'exploiter ces équipements techniques. Le présent bail est consenti pour une durée de 12 ans, à compter de la date de signature des parties. Il sera renouvelé de plein droit par périodes de 6 ans, sauf dénonciation anticipée par l'une des parties. Le loyer annuel proposé est de 1500 € nets toutes charges incluses. Les équipements techniques installés sont et demeurent la propriété de la société Orange, qui en assumera en conséquence toutes les charges, réparations et impositions afférentes. En outre, pendant toute la durée du bail, la société Orange s'assurera que le fonctionnement de ses équipements techniques est toujours conforme à la réglementation applicable, pour, notamment en matière d'hygiène et de sécurité et spécialement aux dispositions du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L32 du Code des Postes et Communications Electroniques et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques.

Le Conseil Municipal valide la proposition de la société d'orange.



Renégociation envisagée pour le prêt concernant l'aménagement du cimetière

Vu la délégation par la Commune de sa compétence en matière de travaux et d'aménagement du cimetière à Evolis 23 (délibération du 27 août 2004), un emprunt a été souscrit en 2012 auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin pour un montant de 40 000 € à taux fixe s'élevant à 4.70% par Evolis 23 (ex. SIERS), Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt de revoir le taux de cet emprunt.

Le Conseil Municipal autorise la renégociation du taux de l'emprunt.



Sècheresse 2019 : Reconnaissance de calamités agricoles

Le comité national de gestion des risques naturels en agriculture réuni le 18 décembre 2019 a rendu un avis favorable à la reconnaissance de calamités agricoles pour les prairies, au titre de la sécheresse 2019, pour la majorité de la Creuse. La Creuse doit bénéficier d'une enveloppe estimée à 11,7 millions d'euros du Fonds National de Gestion des Risques Agricoles pour indemniser les pertes de récolte sur prairies. Or, toute une partie de l'ouest Creusois, soit 40 communes dont plusieurs du territoire de la Communauté de Communes du Pays Dunois, ne figurent pas dans la liste arrêtée par le CNGRA. Considérant que toutes les communes du département de la Creuse sont impactées par les conséquences d'une sécheresse persistante de l'année 2019 occasionnant la perte de récoltes des agriculteurs, le Conseil Municipal décide de voter une motion afin de solliciter le réexamen par le CNGRA des 40 communes de la Creuse non retenues au titre des calamités agricoles 2019 et déclare la reconnaissance de la totalité du département de la Creuse au titre des calamités agricoles pour l'ensemble des récoltes.





PROGRAMME LEADER

Monsieur le Maire rappelle d'une part au Conseil Municipal que par délibération n° 190411.02.01 en date du 11 avril 2019, il a été décidé de solliciter le concours financier au taux de 30% par les fonds européens – LEADER – pour le projet d'équipement en collections de la future médiathèque, d'autre part, le Conseil Municipal a approuvé par délibération n° 190411.04.01 en date du 11 avril 2019 l'acquisition de mobilier pour la médiathèque et sollicité les fonds européens – LEADER – au taux de 5 %.

Monsieur le Maire propose de solliciter de nouveau les fonds européens – LEADER - au taux de 80% pour la réalisation du projet du jardin de la médiathèque et autres dépenses et qu'il y a lieu de réactualiser le plan de financement (après ouverture des plis pour le mobilier et la consultation des collections) comme suit :

Le Conseil Municipal décide d'approuver la réactualisation du plan de financement, de solliciter le concours financier des fonds européens LEADER au taux de 30% pour les collections, 12% pour le mobilier et 80% pour la réalisation de l'aménagement du jardin et autres dépenses, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au financement de l'ensemble du projet :

Libellé	Montant HT	DRAC		DEPARTEMENT		LEADER		PART COMMUNALE	
Collections	15 933 €	50%	7 966.50 €			30%	4 779.90 €	20%	3 186.60 €
Mobilier	38 858.01 €	45%	17 500.00 €	23%	8 750.00 €	12%	4 836.41€	20%	7 771.60 €
LEADER : 80%								PART COMMUNALE 20%	
Aménagement jardin	7 632.15 €	13 671.83 €						3 417.96 €	
Achats divers	5 829.38 €								
Ingénierie	1 500 €								
Frais salariaux liés à l'opération	1 114.94 €								
Autres dépenses liées à l'opération (frais de déplacement...)	1 013.32 €								
ST/ TOTAL	17 089.79 €								
TOTAL des dépenses : 15 933 + 38 858.01 + 17 089.79 = 71 880.80 €									



Comme annoncé dans le magazine précédent, le Recensement 2020 de la commune de Saint Sulpice le Dunois s'est déroulé du 16 Janvier 2020 au 15 Février 2020 par deux agents recenseurs, Madame RICHOU Angélique et Monsieur JUNJAUD Laurent, supervisés par une Coordonnatrice Communale, Madame GRENIER Magali, Adjoint Administratif Principal 1ère classe. L'enquête effectuée et la collaboration des Sulpiciennes et Sulpiciens ont pu permettre de réaliser un recensement avec un retour global de 571 bulletins, résultat légèrement en baisse par rapport à 2015.

FIBRE OPTIQUE

Petit à petit, le réseau se construit... hélas la trancheuse ne réalisera pas le maillage nécessaire pour desservir les villages où les poteaux bois-fibre-métal ont fait leur apparition à notre grand désarroi, alors que l'on tente partout d'en réduire le nombre. Espérons que cette avancée technologique ne soit pas victime des aléas climatiques comme par le passé. La trancheuse n'effectue que les liaisons inter-cités. Le futur central N.R.O. verra le jour prochainement au stade, si tout va bien, le service devrait être opérationnel à la fin de l'année.

Bruno DARDAILLON



LA RECHERCHE EN EAU



Une étude géophysique avec des électrodes reliées à un boîtier électronique qui envoie des pulsions électriques et enregistre les ressentis, disposées tous les 4 mètres, a été réalisée début juin 2020. Nous sommes en attente du résultat.

Bruno DARDAILLON



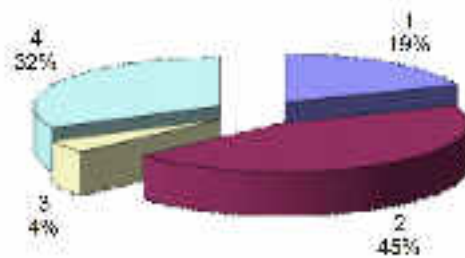
FONCTIONNEMENT

Dépenses

Dépenses de gestion des services

1 - Charges à caractère général	90 186.08
2 - Charges de personnel et frais assimilés	209 478.20
3 - Atténuations de produits	20 181.00
4 - Autres charges de gestion courante	152 331.92
Total dépenses de gestion	472 177.20
Intérêts des emprunts	1 522.86
Charges exceptionnelles	128.00
TOTAL DEPENSES REELLES	473 828.06
Amortissements	34 623.58
TOTAL OPERATION D'ORDRE	34 623.58
TOTAL DEPENSES 2019	508 451.64

dépenses de gestion des services

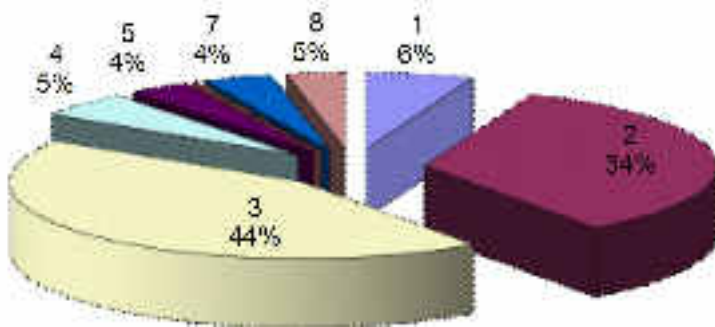


Recettes

Recettes de gestion des services

1 - Produits des services	31 239.84
2 - Impôts et taxes	179 721.02
3 - Dotations et participations	230 980.81
4 - Part Cne La Celle dépenses Personnel cantines et école maternelle	28 136.12
5 - Part BA eau	17 959.03
6 - Atténuation de charges salariales	1 266.65
7 - Péréquation ressources comcom	19 893.00
8 - Autres produits de gestion courante	16 843.09
Total recettes de gestion	526 039.56
Produits financiers	2.70
Produits exceptionnels	12 277.50
TOTAL RECETTES REELLES	538 319.76
Sub. d'investissement transférées	1 111.08
TOTAL OPERATION D'ORDRE	1 111.08
TOTAL RECETTES	539 430.84
Résultats antérieurs cumulés	259 302.24
TOTAL RECETTES 2019	798 733.08

recettes de gestion des services



Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement : **212 806.62**

Excédent de fonctionnement reporté sur BP 2020 : **290 281.44**

RESULTAT 2019 : 77 474.82

B.A. services eau

Dépenses

Dépenses de gestion des services

Charges à caractère général	42 412.10
Charges de Personnels	13 610.26
Agence de l'eau - taxes 2019	12 166.00
Total dépenses de gestion	68 188.36
Intérêts des emprunts	1 012.63
TOTAL DEPENSES REELLES 2019	69 200.99
Dotations aux amortissements	15 853.39
TOTAL OPERATION D'ORDRE	15 853.39
TOTAL DEPENSES 2018	85 054.38

Recettes

Recettes de gestion des services

Eau	54 308.65
Assainissement	2 637.61
Taxes Agence de l'eau	8 526.65
TOTAL RECETTES REELLES 2019	65 472.91
Reprise de subventions	4 222.64
TOTAL OPERATION D'ORDRE	4 222.64
TOTAL RECETTES	69 695.55
Résultats antérieurs cumulés	32 816.49
TOTAL RECETTES 2018	102 512.04

Affectation :

Excédent de fonctionnement reporté sur BP 2020 : **17 457.66**

Excédent d'investissement reporté sur BP 2020 : **14 609.68**

RESULTAT 2019 : 32 067.34



INVESTISSEMENT

Dépenses

Dépenses réelles

Remboursement d'emprunt	7 836.68
Garanties de loyer	4 178.91
Travaux rénov. Énergétique bât. Mairie/école/ logement	37 893.44
Travaux salle polyvalente	129.60
Travaux Auberge	59 319.67
Travaux éclairage public dans le Bourg	32 873.04
Espace animation et d'activités au RDC et 1er étage	82 978.56
Travaux médiathèque La Forge	245 456.36
Travaux traversée du Bourg	3 280.00
Travaux école : sécurité/isolation	3 571.20
Frais d'acte donation Cts Pasquignon à la Cne	563.74
Travaux bât. Scolaire	8 881.04
Remplacement fenêtre bureau de Poste	1 352.86
Scanner mairie/Armoire/Ordi/Tablettes/Bureau+siège	3 332.44
Armoires	1 809.49
Aspi/Mat auberge/Ap.photos/Chariot lavage/TV/ Sauteuse	14 012.50

TOTAL DEPENSES REELLES 2019

Reprise subventions	1 111.08
---------------------	----------

TOTAL OPERATION D'ORDRE	1 111.08
--------------------------------	-----------------

TOTAL DEPENSES	508 589.61
-----------------------	-------------------

Résultat de clôture 2018 reporté	13 120.26
----------------------------------	-----------

RESTES A REALISER	465 317.90
-------------------	------------

TOTAL DEPENSES 2019	987 027.77
----------------------------	-------------------

Recettes

Recettes réelles

FCTVA	20 337.53
Dépôts et cautionnements reçus	2 160.00
Excédent de fonctionnement capitalisé	100 779.88
Amendes de police 2018	466.52
Travaux rénov. Énergétique bât. Mairie/école/ logement - DETR+Région+DSIL	84901.48
Travaux salle polyvalente - DETR + DSIL	5 203.48
Travaux Auberge	9 126.00
Espace animation et d'activités au RDC et 1er étage	22 522.86
Médiathèque 3ème lieu	68 073.92

TOTAL RECETTES REELLES 2019	313 571.67
------------------------------------	-------------------

TOTAL OPERATION D'ORDRE	34 623.58
--------------------------------	------------------

TOTAL RECETTES	348 195.25
-----------------------	-------------------

RESTES A REALISER	426 025.90
-------------------	------------

TOTAL RECETTES 2019	774 221.15
----------------------------	-------------------

Besoin de financement = 212 806.62



Approbation du compte de gestion 2019 dressé par M. Nicolas RIGONNET, Receveur Municipal, par délibération du Conseil Municipal. Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

et assainissement

Dépenses

Dépenses réelles

Remboursement d'emprunt	3 027.02
Travaux compteurs et télégestion	3 693.89
Mise à niveau regards sur réseau assainissement	2 100.00
TOTAL DEPENSES REELLES	8 820.91
Reprise de subventions	4 222.64

TOTAL OPERATION D'ORDRE	4 222.64
--------------------------------	-----------------

TOTAL DEPENSES	13 043.55
-----------------------	------------------

RESTES A REALISER	42 418.65
-------------------	-----------

TOTAL DEPENSES 2019	55 462.20
----------------------------	------------------

Recettes

Recettes réelles

FCTVA	3 772.96
TOTAL RECETTES REELLES	3 772.96
Amortissements	15 853.39
TOTAL OPERATION D'ORDRE	15 853.39

Affectation résultat fonct. 18	28 244.60
--------------------------------	-----------

TOTAL RECETTES	47 870.95
-----------------------	------------------

RESTES A REALISER	22 200.93
-------------------	-----------

TOTAL RECETTES 2019	70 071.88
----------------------------	------------------



FONCTIONNEMENT

Dépenses

Dépenses de gestion des services

Charges à caractère général	130 516.00
Charges de Personnels	222 052.00
Atténuations de produits	20 381.00
Autres charges de gestion courante	188 097.92
Charges exceptionnelles	3 200.00

Total dépenses de gestion 564 246.92

Intérêts des emprunts 3 100.00

TOTAL DEPENSES REELLES 567 346.92

Amortissements 22 313.07

Virement à l'investissement -

TOTAL OPERATION D'ORDRE 22 313.07

TOTAL PREVISION DEPENSES 589 659.96

Recettes

Recettes de gestion des services

Produits des services	57 422.00
Impôts et taxes	195 630.00
Dotations et participations	232 096.00
Atténuations de charges	5 720.00
Autres produits	17 887.00

Total recettes de gestion 508 755.00

Produits financiers 2.40

Produits exceptionnels 1 672.00

TOTAL RECETTES REELLES 510 429.40

Sub. d'investissement transférées 1 755.74

TOTAL OPERATION D'ORDRE 1 755.74

TOTAL RECETTES 512 185.14

Résultat 2019 reporté 77 474.82

TOTAL PREVISION RECETTES 589 659.96

B.A. eau et assainissement

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Dépenses de gestion des services

Charges à caractère général	47 140.00
Charges de Personnels	14 000.00
Reversement Agence de l'Eau	10 548.00
Charges de gestion courante	1 000.00
Total dépenses de gestion	72 688.00
Charges exceptionnelles	500.00
Intérêts des emprunts	1 137.00
Dépenses imprévues	-

TOTAL DEPENSES REELLES 74 325.00

Dotation aux amortissements 14 915.00

Virement à section d'investissement -

TOTAL OPERATION D'ORDRE 14 915.00

TOTAL PREVISIONS DEPENSES 89 240.00

Recettes

Recettes de gestion des services

Produits de l'eau	56 130.34
Produits de l'assainissement	3 389.00
Taxes Agence de l'eau	7 737.00
Mandats annulés	500.00

TOTAL RECETTES REELLES 67 756.34

Reprise de subventions 4 026.00

TOTAL OPERATION D'ORDRE 4 335.40

TOTAL RECETTES 71 782.34

Excédent 2019 reporté 17 457.66

TOTAL PREVISIONS RECETTES 89 240.00

INVESTISSEMENT

Dépenses

Dépenses réelles

Remboursement d'emprunt	3 113.00
Travaux assainissement	17 034.00
Groupement de commandes n° 3 "recherche en eau"	25 384.65
Travaux sectorisation et télégestion	3 550.00
Travaux divers	23 555.68
TOTAL DEPENSES REELLES	72 637.33

Reprise de subventions 4 026.00

TOTAL OPERATION D'ORDRE 4 026.00

TOTAL PREVISIONS DEPENSES 76 663.33

Recettes

Recettes réelles

FCTVA	720.00
Subventions de l'Agence de l'Eau et Département - Pose compteurs généraux + télégestion	17 766.89
Subvention Groupement de commandes n° 3 "recherche en eau"	8 434.04
TOTAL RECETTES REELLES	26 920.93

Amortissements 14 915.00

Prélèvement sur fonct. 2019 -

TOTAL OPERATION D'ORDRE 14 915.00

TOTAL RECETTES 41 835.93

Solde 2019 reporté 34 827.40

TOTAL PREVISIONS RECETTES 76 663.33



Dépenses

Dépenses réelles

Remboursement d'emprunt	15 000.00
Remboursement cautions	5 100.00
Travaux divers	52 883.65
Travaux éclairage public	3 500.00
Portail et divers pour la Médiathèque	4 500.00
Jardin pédagogique/travaux divers	30 000.00
Frais d'acte notariés	2 000.00
Bâtiments scolaires	10 000.00
Armoire fortifiée mairie	2 000.00
Toiture vestiaire stade+cabane cimetière	30 000.00
Achat tracteur-tondeuse	20 000.00
Abris-bus+dalle+terrain de pétanque	30 000.00
Poteaux incendie et divers	48 673.65
Signalisation routière - voirie communale	10 000.00

Restes à réaliser :

- reliquat facture travaux auberge	17 875.74
- éclairage public dans le bourg	26 500.92
- maison des associations	67 546.11
- médiathèque	290 729.53
- traversée du bourg	48 800.00
- grosses réparation à l'école	8 301.55
- poteaux incendie	5 564.05

TOTAL DEPENSES REELLES	728 975.20
Reprise subventions	1 755.74
TOTAL OPERATION D'ORDRE	1 755.74
Solde 2019 reporté	173 514.62
TOTAL PREVISION DEPENSES	904 245.56

Recettes

Recettes réelles

FCTVA	30 000.00
Cautions locatives	5 100.00
Emprunts	208 000.00
Restes à réaliser :	
- amél ^o perf.énergétique bât.cnx	13 742.00
- salle polyvalente	101 495 .51
- auberge	47 077.11
- éclairage public dans le bourg	27 034.61
- maison des associations	114 519.47
- médiathèque	115 378.20
- grosses réparation à l'école	6 779.00

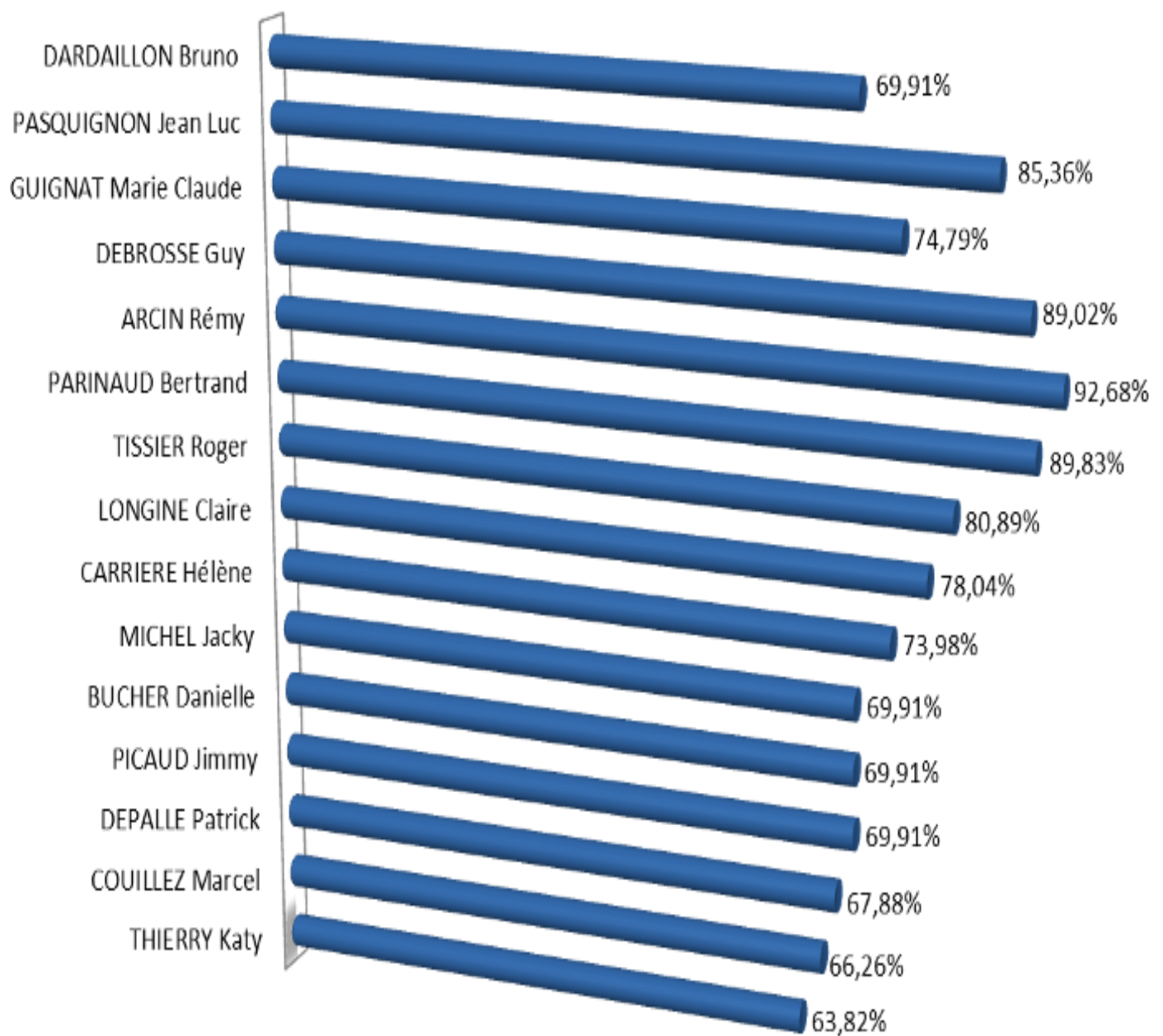
TOTAL RECETTES REELLES	669 125.9
Amortissements	22 313.04
Prélèvement sur fonct. 2018	-
TOTAL OPERATION D'ORDRE	22 313.04
Affectation au compte 1068	212 806.62
TOTAL PREVISION RECETTES	904 245.56

LE SAVIEZ-VOUS ? La **taxe d'aménagement** est une taxe due en France pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement (abri de jardin, piscine...). Son calcul est fait par les services des impôts, après dépôt des documents officiels en Mairie, et porte sur 12 points (superficie de la construction, places de parking...). Son montant est composé de 3 parts : communale, départementale et régionale. Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux, ce qui veut dire que celui-ci varie d'une commune à une autre. Son montant peut être de plusieurs milliers d'euros. Elle est payable en 2 fois, à la première et à la deuxième date anniversaire de l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme (PC ou déclaration préalable). Calculez simplement votre impôt sur le site internet : www.tax-amenagement.fr et bénéficiez d'une attestation de calcul à utiliser dans votre plan de financement.





Résultats du 1er Tour des élections municipales du 15 Mars 2020



Démission de Monsieur MICHEL Jacky le 16 juin 2020.



15 sièges étaient à pourvoir au Conseil Municipal, pour autant de candidats. Tous les Conseillers Municipaux ont été élus avec la majorité absolue des votes dès le premier tour. Le taux de participation était de 50,1 % ; une baisse de la mobilisation de 11,69 points par rapport aux élections municipales de 2014.

On recense 0,79 % de votes blancs et 1,98 % de votes nuls parmi les suffrages. Le 25 mai 2020, le Conseil Municipal s'est réuni afin d'élire le Maire et ses Adjoints. Ont été élus : Monsieur DARDAILLON Bruno, Maire, Monsieur PASQUIGNON Jean Luc, 1er Adjoint, Madame GUIGNAT Marie Claude, 2ème Adjointe et Monsieur DEBROSSE Guy, 3ème Adjoint.



Un nouveau maire pour Saint-Sulpice-le-Dunois

Siégeant au conseil municipal depuis 1983, Bruno Dardailion a succédé à Gérard Delafont à la tête de la commune qui l'a vu naître il y a 63 ans.



Bruno Dardailion a succédé à Gérard Delafont, dont il a été le premier adjoint pendant dix-huit ans à la mairie de Saint-Sulpice-le-Dunois (620 habitants). Élu lundi 25 mai, il est secondé par Jean-Luc Pasquignon (1^{er} adjoint), Marie-Claude Guignat (2^e adjointe) et Guy Debrosse (3^e adjoint).

« Je suis né le 15 octobre 1957 à Saint-Sulpice-le-Dunois mais c'est à Bord-Saint-Georges et à Saint-Silvain-Bas-le-Roc que j'ai vécu quand j'étais jeune, raconte le nouveau maire. Après être allé au collège de Bousson, j'ai obtenu un CAP en métallerie au lycée d'enseignement professionnel de Saint-Vaury puis un BTS au lycée des métiers du bâtiment à Feillet. » Bruno Dardailion a commencé sa carrière professionnelle vis Socomec à La Souleraine (qui est ensuite devenue GM&S), où il est resté sept ans. Il a ensuite intégré la DDE (direction départementale de l'Équipement) jusqu'à



☐ Bruno Dardailion était premier adjoint depuis dix-huit ans.

sa récente retraite. « J'habite à Saint-Sulpice-le-Dunois depuis 1975 et je me suis toujours investi dans les affaires de ma commune, reprend-il. Je siége au conseil municipal depuis 1983. J'ai toujours secondé Gérard, qui me

laisse des tranches surées en dépit de la baisse des dotations de l'État. Nous allons poursuivre les investissements. Le grand projet est lié à la recherche de l'eau sur le territoire. Ensuite, nous allons sécuriser le bourg, en installant des

ralentisseurs. Une autre piste consiste à redonner vie à l'ancienne zone d'activités, route de La Celle-Dunoise. La commune souhaiterait également que le terrain dédié à l'initiation à la moto, agréé Uitep, puisse servir. » Toutes les manifestations de l'été sont annulées, notamment la fête du 15 août au village. « Une crise sanitaire a chamboulé beaucoup de choses, mais nous gardons espoir pour l'avenir, souligne le maire. D'ailleurs, la médiathèque que nous avions tout juste inaugurée le 7 mars a rouvert ses portes dans le respect de la distanciation et des normes sanitaires. Ce lieu culturel et social accueille aussi les associations, très importantes dans notre commune rurale. » Martin, père de trois grands enfants - Aurélie, 36 ans, Emmanuel, 33 ans, et Romain, 28 ans - Bruno Dardailion est aussi l'heureux grand-père de trois petits enfants. ■

Design: Catherine (CLP)

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE



DARDAILLON Bruno

ADJOINTS



PASQUIGNON Jean-Luc



GUIGNAT Marie-Claude



DEBROSSE Guy

CONSEILLERS MUNICIPAUX



ARCIN Rémy



PARINAUD Bertrand



TISSIER Roger



LONGINE Claire



CARRIERE Hélène



BUCHER Danièle



PICAUD Jimmy



DEPALLE Patrick



COUILLIEZ Marcel



THIERRY Katy



Commission des Finances et de l'Activité Economique

Bruno DARDAILLON, Jean-Luc PASQUIGNON, Marie-Claude GUIGNAT, Guy DEBROSSE, Marcel COUILLEZ, Patrick DEPALLE, Hélène CARRIERE

Commission des Travaux de Voirie et Chemins Ruraux

Bruno DARDAILLON, Jean-Luc PASQUIGNON, Guy DEBROSSE, Roger TISSIER, Marcel COUILLEZ

Commission de la Gestion de l'Eau et de l'Assainissement Recherches en Eau et Incendie

Bruno DARDAILLON, Jean-Luc PASQUIGNON, Guy DEBROSSE, Bertrand PARINAUD

Commission Bâtiments

Bruno DARDAILLON, Jean-Luc PASQUIGNON, Marie-Claude GUIGNAT, Guy DEBROSSE, Claire LONGINE, Patrick DEPALLE

Commission du Personnel Communal

Bruno DARDAILLON, Jean-Luc PASQUIGNON, Marie-Claude GUIGNAT, Guy DEBROSSE, Claire LONGINE, Patrick DEPALLE, Hélène CARRIERE

Commission Urbanisme

Bruno DARDAILLON, Jean-Luc PASQUIGNON, Marie-Claude GUIGNAT, Guy DEBROSSE, Bertrand PARINAUD, Patrick DEPALLE, Franck JOYEUX

Commission Environnement, Cadre de Vie et Cimetière

Bruno DARDAILLON, Jean-Luc PASQUIGNON, Marie-Claude GUIGNAT, Guy DEBROSSE, Katy THIERRY, Jimmy PICAUD, Danielle BUCHER

Commission Rédaction du Magazine Semestriel de la Commune

Bruno DARDAILLON, Jean-Luc PASQUIGNON, Marie-Claude GUIGNAT, Guy DEBROSSE, Jimmy PICAUD, Claire LONGINE

Commission vie associative et gestion de la salle polyvalente

Guy DEBROSSE et Marcel COUILLEZ

Commission des Affaires Culturelles

Bruno DARDAILLON, Claire LONGINE, Hélène CARRIERE, Danielle BUCHER, Monique GUEROT-VALLETTE

Commission de Fleurissement

Marie-Claude GUIGNAT, Guy DEBROSSE, Jimmy PICAUD, Katy THIERRY, Robert DUMOULIN, Marie-Paule DEBLIQUI

Comité Consultatif Communal

Le C.C.A.S. n'existe plus depuis deux ans. Il a été remplacé par un Comité Consultatif Communal.

Depuis les dernières élections municipales, de nouveaux élus ont rejoint le Comité ainsi que de nouveaux membres bénévoles. Cette commission est composée de 5 élus et de 5 Bénévoles.

A la réunion du 30 juin 2020, chacun a choisi son binôme pour un travail équipe.

BINÔMES



DARDAILLON Bruno
7 Lagemorin

+



LAVERRÉ Monique
17 Lagemorin



GUIGNAT Marie-Claude
3 Chemin des Tilleuls

+



PARINAUD Muriel
17 Les Mesures



CARRIERE Hélène
24 Chabannes

+



LEMOINE Nadine
19 Rousseau



ARCIN Rémy
24 Les Mesures

+



MAROT Monique
6 Le Courtieux



THIERRY Katy
4 Gest

+



GADAUD Françoise
14 Le Courtieux

Pour ne mettre personne en danger, la réunion s'est déroulée en appliquant les gestes barrières (masques, gel). Avec un œil toujours sur la pandémie, la Commission a préparé la surveillance et les visites à faire auprès de nos aînés, suite à leurs inscriptions en Mairie.

La pandémie, la canicule, le froid, la neige sont des critères qui nous font intervenir auprès des plus fragiles dès que la Préfecture déclenche son niveau 3 d'alerte du Plan Départemental.

Nos aînés peuvent bénéficier :

- ♦ de transport à la demande le 1er et 3ème jeudi de chaque mois pour aller à Dun le Palestel, faire les courses (4 € l'aller-retour),
- ♦ de repas à domicile

(contact auprès de la Communauté de Communes du Pays Dunois au 05 55 89 12 03).

- ♦ d'aide à la personne. Selon leur degré d'autonomie, ils peuvent prétendre à une aide du département, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie qui est mise en place avec l'Assistante Sociale de Secteur de l'UTAS de La Souterraine, pour aider au montage du dossier.

Marie-Claude GUIGNAT

ELECTIONS SENATORIALES

Le 10 juillet 2020, le Conseil Municipal s'est réuni pour désigner les délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 27 septembre prochain. Ont été élus :

Délégués : DARDAILLON Bruno, DEPALLE Patrick et BUCHER Danièle

Suppléants : PASQUIGNON Jean-Luc, THIERRY Katy et LONGINE Claire

ELECTIONS ET ATTRIBUTIONS DES VICES-PRESIDENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS

Président, DAULNY Laurent

1^{ère} vice-président, Madame FAIVRE Hélène, en charge des finances, du développement économique et numérique

2^{ème} vice-président, Monsieur GAUDON Gilles, en charge du tourisme, sites et des chemins de randonnée

3^{ème} vice-président, Monsieur BOCQUET Jacques-André, en charge de la GEMAPI, eau potable, assainissement, urbanisme et transformation énergétique

4^{ème} vice-président, Monsieur TARDY Laurent, en charge du secteur petite enfance, jeunesse, sports et culture

5^{ème} vice-président, Monsieur FOREST Daniel, en charge du secteur habitat, actions sociales, stratégie et projet de territoire et mobilité

6^{ème} vice-président, Monsieur LAVAUD Didier, en charge du suivi du patrimoine immobilier, zones d'activités et accompagnement de porteurs de projets

Nouvelles commissions ont été mises en place : GEMAPI et l'urbanisme.



Depuis près d'un siècle, c'est la première fois que le monde est frappé par une pandémie de cette gravité.

En quelques jours, un virus invisible a bouleversé la planète faisant des centaines de milliers de victimes.

Notre pays s'est trouvé démuni par manque de masques, de tests, de lits d'hôpitaux, de respirateurs. Pourtant, les personnels de santé revendiquaient, depuis des mois, des moyens pour le système public de santé. Enfin, le confinement nécessaire pour réussir le combat, d'abord mené par les soignants et tous ceux qui ont permis que la vie puisse continuer : les commerces alimentaires et pharmaceutiques, les agriculteurs, les travailleurs sociaux, les bénévoles et les personnels communaux.

Ensemble, ils ont sauvé des vies et fait reculer le virus.

A Saint Sulpice le Dunois, comme ailleurs, les habitants ont fabriqué des masques puis des pancartes avec des messages de remerciements pour tous ces acteurs.

Devant une telle situation, nous n'avons pas le choix, il nous faudra construire une nouvelle société, un autre système économique et social permettant le respect de l'homme et de la nature afin de ne pas revivre le même drame.

A peine les élections municipales clôturées, le 15 Mars 2020, le confinement lié à la crise sanitaire du COVID-19 débutait..une mesure de protection pour nous, vous, vos familles, vos amis, vos collègues de travail. Les réunions ont laissé place à la visioconférence, aux repas en famille ou apéros entre amis par webcam.

La peur, la solitude, l'inquiétude, l'angoisse se sont vite installées...

En parallèle, nos hôpitaux se sont remplis tellement vite que les places manquaient et que nous perdions des êtres chers.

Des Creusois ont été touchés ou bien hospitalisés, une terrible épreuve physique et morale pour chacun d'entre nous.

Nous nous sommes retrouvés avec des rues désertes, des magasins, entreprises et services publics fermés, les gens ne pouvaient plus sortir sans une autorisation de déplacement.

Notre Mairie fermée au public mais restée joignable puisque nos agents ont continué à travailler dans des conditions particulièrement stressantes mais vitales pour la commune.

Les élèves, collégiens, lycéens et professeurs des écoles ont dû s'organiser autrement pour travailler à distance, trouver de nouvelles occupations à la maison avec des parents, en majorité, en télétravail.

La lecture, les jeux de société, le jardinage, le bricolage...ont été des activités essentielles pour surmonter ce confinement.

A 20h, tous les jours, nous applaudissions à nos balcons, à nos portes d'entrée pour montrer notre solidarité et notre reconnaissance au personnel soignant. Un personnel présent, actif, courageux... encore merci à eux d'être là.

Bruno DARDAILLON et Carine TOURTEAU

COVID-19



Article paru dans La Montagne du Mardi 21 Avril 2020

En sortie de confinement, 500 masques achetés par la commune ainsi que 500 masques offerts par le Conseil Départemental de la Creuse, ont été répartis et distribués par le Conseil Municipal, accompagnés de flyers explicatifs, préalablement préparés par Marie-Claude GUIGNAT.

Chaque foyer Sulpicien inscrit sur la liste électorale a pu en bénéficier.



LA FORGE

ST-SULPICE-LE-DUNOIS



Après deux années de conception du projet et de réalisation, la Médiathèque a été inaugurée le 7 mars 2020. Malheureusement, elle a été contrainte de fermer du 15 mars 2020 au 12 mai 2020. Comme chacun le sait, le confinement instauré, suite à la pandémie du COVID-19, a stoppé la vie culturelle en France et dans de nombreux pays.

Les bibliothèques et les librairies ont été les premiers lieux culturels à rouvrir et depuis le 13 mai 2020, la Médiathèque ouvre petit à petit ses différents espaces. C'est avec un grand plaisir que nous accueillons de nouveau le public.

Mais la consultation sur place et le prêt de documents sont possibles sous conditions (*voir encadré*). Dorénavant près de 5000 documents, tous supports confondus, sont empruntables. De plus, le fonds local est riche d'une centaine de documents qui éclairent sur la vie limousine des temps anciens à nos jours. Deux liseuses Kobo donnent accès à des livres numériques (plutôt des classiques). Vous trouverez également un point presse avec, L'écho du Berry en version papier et La Montagne en version papier et numérique, consultables sur place. Côté informatique, une borne wifi offre une connexion dans tout le bâtiment ainsi que sur la terrasse. Des ordinateurs sont mis à disposition des usagers ainsi que des tablettes. Afin de proposer une initiation à la pratique d'internet ou encore un accompagnement informatique, des modules gratuits sont proposés sur inscription. En cette fin d'année scolaire, la situation sanitaire n'a pas permis d'accueillir les classes. Mais dès la rentrée prochaine, la maternelle et les CP-CE1 viendront tous les lundis après-midi pour une animation et une lecture offerte. Et grande nouveauté, les CE2 et les CM viendront une fois par période, c'est-à-dire cinq fois dans l'année pour faire des recherches de documents sous formes de jeux puis écouter une lecture offerte. Un travail en amont avec les Directrices permettra de proposer des documents liés au projet d'école. Auparavant, l'école de La Celle Dunoise ne se rendait que trois fois par an à la bibliothèque de Genouillac. Il est essentiel que l'ensemble des classes du R.P.I. profite de la bibliothèque de St Sulpice le Dunois.



Le protocole sanitaire mis en place permet d'avoir accès aux documents grâce au lavage des mains dès l'entrée dans le bâtiment et au port du masque (obligatoire à partir de 11 ans). La distanciation physique est de rigueur. Nous ne pouvons accueillir que 10 personnes à la fois. Et à l'heure où nous écrivons ces pages, l'espace "jeux vidéo" ainsi que l'espace "billard" sont toujours fermés. L'espace "jeunesse", quant à lui, est accessible aux enfants de 6 ans et plus portant un masque avec un maximum de 2 ou 3 enfants à la fois. Les documents en retour sont désinfectés et mis en quarantaine 3 jours avant d'être remis en rayonnages.

Les travaux, devant rendre accessible les abords de la Médiathèque, reprennent tout doucement. Nous comptons sur le beau temps estival pour que la terrasse soit terminée et puisse offrir une certaine quiétude aux usagers. Le jardin quant à lui, reste pour le moment en friche. La pelouse sera enherbée à l'automne et le jardin pédagogique sera aménagé au cours de l'hiver. Le chalet qui accueillera l'outillage et le mobilier de jardin est en construction, une petite serre viendra le compléter.



Les bibliothèques deviennent des Tiers-lieux, c'est dans l'air du temps...

La campagne est un espace où règne avant tout la solidarité, le confinement que nous venons de vivre nous l'a confirmé. Nous défendons régulièrement nos écoles, nos services publics, nos paysans et souhaitons changer les regards pour rester compétitifs par rapport à la ville.

Offrir un futur toujours désirable aux jeunes générations mais aussi aux moins jeunes. Un Tiers-lieu vient en complément du foyer (1er lieu) et du travail (2ème lieu), c'est un lieu neutre et vivant pour se rencontrer de manière informelle et créer du lien social. La municipalité a souhaité agrandir sa bibliothèque et a fait le choix de proposer un lieu unique : un endroit où culture, loisirs et lien social, échanges humains et échanges de savoir-faire, se mêlent au profit de la population amenée à co-construire.

Un exemple fort : actuellement et pour quelques séances encore, des

couturières volontaires ont pris possession d'une salle de l'étage pour se retrouver et coudre dans la joie et la bonne humeur un raconte-tapis ! (Le tapis d'histoire ou raconte-tapis est un support, comme les marottes ou les marionnettes, pour raconter des histoires ! Le tapis sert de décor et de petits accessoires viennent représenter les personnages ou les objets clés de l'histoire ! Manipuler les éléments du tapis d'histoire aide les enfants à structurer le récit en même temps qu'ils racontent et à fixer l'histoire).*

Avis à tous les couturiers, couturières, brodeuses confirmées ou débutantes, ces séances isolées pourraient devenir régulières...nous avons le lieu...vous avez les idées !

Enfin, côté bénévoles, Michèle Dupoirier et Claudine Durand-Beguïn nous ont quitté pour de nouvelles aventures, elles ont œuvré aux côtés de Jeannette Barcat puis à mes côtés de nombreuses années. Je les en remercie et leur souhaite une bonne continuation. Par conséquent, si vous souhaitez vous investir dans les activités de la commune, apporter de nouvelles idées, en un mot "étoffer" notre petite équipe, nous serions heureuses de vous accueillir pour renforcer son efficacité et sa qualité d'accueil.

Le portage à domicile pour les personnes ne pouvant nous rendre visite, est toujours effectif. N'hésitez pas à en faire la demande pour vous ou pour un proche.

Nadine Lemoine et Carine Tourteau se joignent à moi pour vous souhaiter un bel été.

A bientôt.

Monique GUEROT-VALETTE



JEUX DE SOCIETE disponibles à jouer sur place :

Scrabble, Piste de dés, Tarot, Rummikub, Dobble, Dix de chute, Puissance 4, Concept, Awalé, 6 qui prend, Uno, Jeux de cartes, 7 familles, Mikado géant

MODULES INFORMATIQUES

Mardi et Jeudi de 17h15 à 19h15 et le Mercredi de 15h à 17h

Gratuit, ouvert à tout public, de tout âge (commune et hors commune), wifi illimité et gratuit. Le but est l'initiation et/ou le perfectionnement de l'outil informatique (PC, souris, clavier...), l'utilisation des logiciels bureautiques, la découverte et/ou l'approfondissement d'internet, des messageries électroniques, l'accompagnement individuel (lettres, curriculum vitae, plannings, déclarations, rapports, graphiques, statistiques, diaporamas, créations de comptes administratifs ...). Si vous souhaitez retravailler sur un fichier ou bien tout simplement enregistrer votre travail à la Médiathèque, pensez à venir avec votre clé usb.

Je suis à votre disposition pour tout renseignement et au plaisir de vous voir bientôt.

Carine TOURTEAU

LA BOURSE AUX LIVRES

se déroulera les

21 et 22 Novembre 2020

de 10h à 17h

à la salle des fêtes

de Saint Sulpice le Dunois

** sous conditions de l'évolution de la pandémie Covid 19 (annulation ou port du masque obligatoire)*

Merci et à très bientôt.

Saint-Sulpice-le-Dunois

La médiathèque toute neuve peut rouvrir

Monique Guérot-Valette, la responsable des lieux, est heureuse de pouvoir accueillir le public dans les locaux flamboyant neufs de la médiathèque de Saint-Sulpice-le-Dunois. Celle-ci avait en effet dû fermer ses portes, à peine l'inauguration effectuée. Le port du masque est obligatoire dans l'établissement et du gel hydroalcoolique est à la disposition du public. « La Forge, nom donné à ce lieu, est à nouveau opérationnelle, se réjouit Monique (à droite sur notre photo). Cela a été très frustrant de devoir fermer la médiathèque le 14 mars alors qu'elle avait été inaugurée le 7 ! Chacun peut à nouveau venir consulter sur place ou emprunter des livres, des CD, des DVD, des revues... Il y en a pour tous les goûts. La Forge propose aussi des modules informatiques sur inscription (formation et initiation) le mardi et le jeudi de 17 h 15 à 19 h 15 et le mercredi de 15 h à 17 h. Ces



modules sont gratuits. • La médiathèque est ouverte les mercredi, jeudi et vendredi de 14 h 30 à 18 h et le samedi de 10 h à 13 h. ■ B.C.
• Contact : Tél. 05 55 89 25 48.

HORAIRES D'OUVERTURE LA MEDIATHEQUE LA FORGE

Mercredi, Jeudi et Vendredi de 14h30 à 18h

Samedi de 10h à 13h

bib.stsulpiceledunois@orange.fr - 05 55 89 25 48

<https://mabib.fr/laforge23/>

Site Facebook : Médiathèque de Saint Sulpice le Dunois

Messe de la Saint Jean



Comme d'habitude, c'est à l'ombre de notre tilleul (car il faisait très chaud), que le 24 juin 2020 à 18h s'est déroulée, avec une certaine réserve, la messe de la Saint Jean,



avec l'application des règles sanitaires (masques, gel hydro alcoolique, distanciations...), seulement deux personnes à la fois dans la Chapelle, un sens d'entrée et de sortie.

L'ambiance était particulière, moins de personnes cette année mais tous étaient heureux de se retrouver pour ce moment de recueillement dans ces circonstances si exceptionnelles.

La dégustation de la brioche habituelle, achetée par Marthe NEVEU, a clôturé la fin de cette cérémonie.

Marie-Claude GUIGNAT

Le devoir de mémoire



La Commémoration du 8 Mai a pu se dérouler, comme tous les ans, mais en comité très restreint et en respectant les gestes barrières.



Le Concours du Fleurissement s'est déroulé les 18 et 19 juillet 2020.

Nous vous tiendrons informés des résultats dans le prochain magazine.

*Robert DUMOULIN, Jimmy PICAUD,
Marie-Claude GUIGNAT, Guy DEBROSSE,
Katy THIERRY et Marie-Paule DEBLIQUI,
(absente sur la photo).*

Marie-Claude GUIGNAT



Après un début de saison avec 17 adhérentes motivées et un animateur toujours au top, le Dynamy'Club s'est mis en veille mi-mars pour les raisons que nous connaissons tous. La randonnée pédestre prévue le 17 mai 2020, a bien évidemment été annulée, rendez-vous l'année prochaine !

Nous attendons les instructions et consignes pour une reprise en septembre, à suivre...

En attendant, nous vous souhaitons un bel été !

La Présidente
Nathalie AUGENDRE

DYNAMY'CLUB

Comité des Fêtes

Nous avons commencé les festivités, le 18 janvier, par notre traditionnel « Moules Frites » avec une salle comble et encore une fois une ambiance formidable assurée par Jacky Bernadet.

Le 7 mars, notre concours de belote a rencontré un franc succès. Le ton était donné et l'année s'annonçait festive mais les conditions sanitaires en ont décidé autrement.

Malgré un relâchement des restrictions, nous avons pris, à contrecœur, la décision d'annuler la fête annuelle du 14 et 15 août. Nous espérons pouvoir maintenir notre calendrier pour le dernier trimestre.

C'est avec regret que nous avons appris le décès de Gilbert Mallet, notre fidèle sonorisateur pour notre fête patronale, avec qui nous nous étions liés d'amitié après toutes ces années de collaboration.

Nous tenons à remercier les personnes présentes à nos manifestations et surtout toute l'équipe de bénévoles présents autour de nous et sans qui rien ne serait possible et avec qui nous travaillons toujours dans la bonne humeur. Nous avons hâte de vous retrouver !!!! Bon été à toutes et tous.

Les Co-Présidentes
CHÂTEAU Maryse et DARDAILLON Aurélie

Les amis de Saint Sulpice le Duonois

Le 1^{er} mars a eu lieu le repas de carnaval qui a rassemblé 39 convives autour d'un pot au feu et de la tarte aux pruneaux dans une très bonne ambiance. Cette rencontre nous a permis de profiter d'un moment convivial avant le confinement, qui a suspendu temporairement nos activités.

Nous espérons que nous pourrions nous retrouver à l'occasion du Marché de Noël le 5 décembre et du repas le lendemain, si les mesures sanitaires nous le permettent.

L'activité « marche », ouverte à tous, est aussi suspendue mais, dès le mois de septembre, nous souhaitons qu'elle reprenne le dimanche et/ou le lundi matin ou après-midi, suivant la disponibilité des personnes qui encadreront les marches. Si vous êtes intéressés par cette activité, merci de prendre contact avec nous au 06.73.21.37.91 (M. LEMOINE, Président). Nous vous tiendrons informés de la reprise des autres activités de l'association par courrier.

En attendant de nous revoir, prenez soin de vous et de votre famille.

Le Président et les membres du bureau
Jean-Marc LEMOINE



Il m'est bien difficile d'affronter cette page blanche qui me fait face. Dans cette période troublée qui a tout bouleversé autour de nous, il faut sérieusement se creuser les méninges pour trouver quelque chose à raconter.

L'ACCA semble s'être endormie depuis le début du mois de mars, mais ce n'est quand même qu'une impression, tout a été fait pour que la prochaine saison puisse avoir un déroulement à priori normal. Ouvertures prévues le 15 août pour le sanglier puis le 13 septembre pour la chasse à tir et la chasse au vol (ainsi est rédigé l'arrêté préfectoral). Les cartes seront délivrées la veille de chacune de ces deux dates dans les conditions habituelles, sans aucune augmentation. Les commandes de gibier sont faites, il n'y a plus qu'à se préparer, nettoyer les canons des fusils, c'est important, rendre visite au marchand de cartouches. Je ne sais pas si un gros stock sera nécessaire tant nous avons été parfois déçus lorsque les conditions météorologiques n'ont pas été favorables. L'espoir fait vivre, pour le moment il semblerait que tout aille bien, pourvu que ça dure. Perdrix et faisans se sont bien promenés sur les routes, j'ai souvent entendu des coqs appeler leurs poules, je ne sais pas avec quelle réussite (messieurs et chers collègues ne me demandez pas la recette je l'ignore). Les lapins semblent avoir renoncé à repeupler notre espace, ils se font rares, peut-être n'ont-ils pas les moyens de chanter pour appeler l'âme sœur, il y a bien quelques lièvres mais l'an dernier, si on en avait beaucoup vu avant la chasse, le bilan s'est avéré assez maigre, cette saison le bracelet unique reste obligatoire. Le chevreuil semble par contre foisonner, il y aura de quoi occuper pas mal de journées de battues. Attention cependant le nombre de bracelets n'est pas « élastique » chaque groupe devra se gérer, ne pas tout écouler trop vite et ne plus rien avoir bien longtemps avant la fermeture du 28 février 2020. Le tir d'été est reconduit, depuis le 7 juin 2020, les amateurs peuvent se faire plaisir pour chevreuil, renard et sanglier s'il y a. Renard, oui, cela fait polémique, mais leur nombre est sans doute trop important et si l'on ne veut pas entendre les gens chanter à leur tour pour appeler leurs poules, il faut bien réguler au moins un peu. On avait prévu un changement dans la répartition des réserves, mais, distanciation oblige, pas d'assemblée générale pour entériner la décision donc pas de changement. Ce Covid 19 a bien modifié notre façon de vivre, il faut, à priori, être plus éloigné les uns des autres, il aurait fallu être confiné mais on s'est vite rendu compte que le chant du coq le matin de bonne heure, les ânes qui braient dans la campagne (quel que soit leur nombre de pattes), le doux parfum des tas de fumier quand il y en a, n'ont pas découragé les gens de venir se ressourcer sans broncher. Enfin, et pour terminer, pour garder les bonnes habitudes, je souhaite avoir le plaisir de pouvoir, au détour d'un chemin, discuter un moment avec l'un ou l'autre...en gardant une distance minimum.

Et n'oublions pas de respecter les gens, les clôtures, les cultures et l'environnement.


Les cartes de chasse **seront vendues le 14 août 2020 de 10h à 12h et le 12 septembre 2020 de 10h à 12h la salle polyvalente de Saint Sulpice le Dunois.**

Le Président, Jacques VALLADON



UN PETIT RETOUR EN ARRIÈRE...

A cette époque, l'administration évitait la réglementation. Ce permis date, à priori, du dernier quart du 19ème siècle. L'instauration du permis de chasse date de 1844.


 République Française
 Permis de Chasse
 pour le perdrix, le lièvre, le lapin
 et les animaux sauvages

Signaturement

Age	11 ans	à Mondou à toutes les époques des Pardis - Chaussons et autres agents de la Force Publique
taille	1.26	
Visage	ovale	
yeux	gris	
nez	petit	
bouche	moyenne	
front	large	
Cheveux	blonds	
barbe	naissante	
Signes particuliers	très contents - Sympathique	

Le chasseur
 Pierre Venier

Le Maire
 L'adjoint
 Boitron

Du Côté des écoles

Depuis le 14 mai 2020, une partie des élèves ont retrouvé leurs classes et leurs camarades. Malgré des conditions exceptionnelles, souvent contraignantes pour tous, les enfants semblent heureux de revenir dans leur chère école.

Un pique nique a été organisé le dernier jour de classe.



Chanson du Corona

(paroles écrites par les enfants
à l'école, sur l'air de
« Les p'tits papiers »)

Laissez passer le corona,
Le corona on n'en veut pas,
Le confinement c'est ennuyant,
Pour les enfants.

Ne pas sortir, plutôt en rire,
Pas d'magasin et pas d'copains,
Attestation, contestation,
Libération !

Laver les mains, toucher à rien,
Pas d'chance faut garder ses distances,
Mais y'a l'école où on rigole
Et c'est marrant !

Laissez passer le corona,
Le corona on n'en veut pas,
Pas de papi, pas de mamie,
Et on s'ennuie.

Se lever tôt, faire ses devoirs,
Le confinement, on en a marre,
Le confinement, c'est saoulant,
C'est pas marrant !

Déconfiné, on est masqué,
C'est pas gagné la liberté,
Mais y'a d'espoir encore ce soir,
Un p'tit vaccin !



INFO
Les CE1 seront affectés à l'école
de Saint Sulpice le Dunois dès
la rentrée scolaire 2020-2021.

Effectifs provisoires du RPI : 60 élèves à la rentrée de septembre 2020

A l'école de St Sulpice le Dunois

Toute Petite Section de Maternelle : 2
Petite Section de Maternelle : 3
Moyenne Section de Maternelle : 3
Grande Section de Maternelle : 4
CP : 8
CE1 : 8

A l'école de La Celle Dunoise

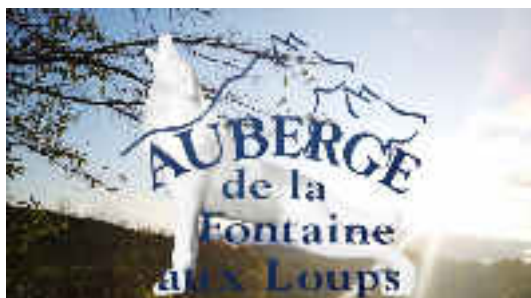
CE2 : 13
CM1 : 9
CM2 : 10



Dans le précédent bulletin municipal, nous vous annonçons la réouverture de l'Auberge de la Fontaine aux Loups avec grand enthousiasme. Après un départ très encourageant, l'activité a été complètement stoppée par la pandémie.

L'Auberge a su s'adapter en mettant en place un service de plats à emporter avec des plats du jour en semaine et des pizzas à emporter le week-end.


La commune remercie les habitants de la commune et les limitrophes qui ont fait tourner ce commerce naissant pendant le confinement.



Au vu de la situation d'urgence sanitaire COVID 19, du confinement du 16 mars 2020 au 10 mai 2020, de l'obligation aux restaurateurs et hôteliers de fermer leurs établissements au 16 mars 2020 et afin d'aider les professionnels, le Conseil Municipal, en sa séance du 2 juin 2020 et par délibération, a décidé d'accorder une remise gracieuse des loyers de l'Auberge pour les mois d'avril à juin 2020 (partie commerce) pour faire suite à la demande des gérants et en application de l'ordonnance n° 2020-316 du 25 mars 2020 relative au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de COVID 19, permet de reporter intégralement ou d'étaler le paiement des loyers, des microentreprises, au sens du décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008, dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie.

En juillet et août, l'Auberge propose une soirée musicale tous les 15 jours, l'occasion pour tous de se retrouver tout en respectant les mesures de protection en vigueur. En plus d'une carte variée, l'Auberge offre un hébergement des plus agréables avec une belle terrasse et un bar ouvert en journée.

Contact : 06 58 39 87 79

 Auberge de la Fontaine aux Loups

Etat Civil 2020

DECES

RICHOU Alain, 46 Chabannes, décédé le 8 février

BERTHET Paul, Puy Léger, décédé le 14 février

COMMERGNAT Claude, 6 rue de la bascule, décédé le 11 mars

POUJOL René, 104 Bel Air, décédé le 10 avril

INHUMATIONS

DUCHATEAU Jeanne, Ajain, le 16 janvier

OUNJIAN Gérard, Saint-Ouen, le 10 avril

PERICAT LOUIS Régine, Dun le Palestel, le 16 avril

CHENIE-CHEZAUD Eugénie, Guéret, le 21 avril

MAGNON Jean, Guéret, le 1 juillet

DESFOUGERE-PIERRE Marie-Madeleine, Dun le Palestel, le 3 juillet



INFO SECHERESSE

L'arrêté n° 23.2020.07.22.001 du 22 juillet 2020 portant sur l'ensemble du département de la Creuse en zone d'alerte en établissant des mesures provisoires de préservations des débits et de la qualité de l'eau des cours d'eau du département de la Creuse prescrit des mesures sur la consommation et le prélèvement d'eau par les particuliers et les collectivités, à des fins agricoles, commerciales et industrielles ou de production d'eau potable, les rejets dans le milieu naturel et la gestion des plans d'eau et des ouvrages hydrauliques et ce jusqu'au 22 août 2020.

DECRET n° 2020-860 du 10 juillet 2020 pour tous rassemblements, réunions ou activités de plus de 10 personnes

Depuis le 11 juillet 2020, les organisateurs des rassemblements, réunions ou activités mettant en présence de manière simultanée plus de 10 personnes, doivent adresser à la Préfecture de la Creuse, une déclaration comportant les conditions qu'ils mettent en œuvre afin de garantir le respect des mesures dites barrières. Cette déclaration doit être déposée dans un délai de trois jours francs et au plus quinze jours francs avant la date prévue de l'évènement. La déclaration de manifestation tient lieu de demande d'autorisation.

Pour vous amuser

Horizontal

- 1 - Conduit saillant adapté à une gouttière
- 2 - Qui aime plaisanter - Gaz rare
- 3 - Entre la Grèce et la Turquie - Entaille oblique
- 4 - Découvert - Bien en chair - Gaïa
- 5 - Corps de bâtiment - Charpenté
- 6 - Chiffres romains - Herbes irritantes
- 7 - Pronom personnel - Se trouve difficilement
- 8 - Voyelles - Rib inversé
- 9 - Région d'Allemagne - Dormeur
- 10- Longtemps - Oté un cordon

Résultats
mots croisés
Magazine n° : 61



F L A M B E M E N T
L A B E R N E R I E
I F C R R F R
B O U R R E L I E R
U N E D E
S T R A P O N T I N
T A I N E A U N E
I I T R E T E A U
E N O T V A R V
R E C U E I L L I E



Vertical

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

- A - Giberne
- B - Contrôleur de la navigation aérienne
- C - Crie dans les bois - Appel
- D - Pastel des teinturiers - Petit tour
- E - Conjonction - Couleur de bouton
- F - Dont le charme est extrême
- G - Chef d'entreprise
- H - Sudiste - Chaîne de montagne
- I - Petit pain - Langue du Sud
- J - Greffe - Petit sentier

Mots croisés de Claude Barcat

La Mairie

à votre service

Commune de Saint-Sulpice-le-Dunois

Secrétariat : 05 55 89 08 17

Maire : 05 55 89 25 47

mairie.st.sulpice.le.dunois@orange.fr



Horaires d'ouverture au public de la Mairie

Lundi	8h30 à 12h	13h30 à 17h
Mardi	8h30 à 12h	13h30 à 17h
Mercredi	8h30 à 12h	13h30 à 17h
Jeudi	8h30 à 12h	13h30 à 17h
Vendredi	8h30 à 12h	13h30 à 17h
Samedi	9h à 12h	

Permanences des élus

Dardaillon Bruno : Mardi de 9h à 11h

Pasquignon Jean-Luc : Samedi de 9h à 10h

Guignat Marie-Claude : Lundi de 9h à 10h

Debrosse Guy : Jeudi de 9h à 10h

A votre service : Les Agents communaux

Services Administratifs

Adjoint Administratif Principal 1ère classe

Magali Grenier

Adjointes Administratives

Nathalie Arousseau et Carine Tourteau

Services Techniques

Agent de Maîtrise

Franck Joyeux

Adjoint Technique Principal de 2ème classe :

Roland Betoux

Adjoint Technique Polyvalent / Assistance Périscolaire /
Entretien Ménager : **Marie-Christine Leseau**

Services Scolaires

Agent de Maîtrise / Adjoint du Patrimoine 1ère classe :

Monique Guérot-Valette

Cantinières

Marie-Claire Arcin (St Sulpice + garderie du midi)

et Annie Brasseur (La Celle Dunoise)

Garderie du midi à La Celle Dunoise

Nathalie Jouilleton

Magazine semestriel

d'informations municipales :

Dépôt légal : 1989 sous le n° 046

Directeur de publication

Bruno Dardaillon

Rédaction

Bruno Dardaillon, Marie-Claude Guignat,
Carine Tourteau et Claire Longine

Photographies

Marie-Claude Guignat, Patrick Laverdant

Mise en page

Carine Tourteau

Distribution

par les Conseillers Municipaux

Imprimé par Espace Copie Plan